

Résolutions

Résolution n°1 : QUITUS

L'Assemblée Générale, après avoir lu le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Fédération des Chasseurs et les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2022 approuve lesdits rapports et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2022, lesquels font apparaître un déficit de – **80 731,53 €** (295 148,38 € Serv Général, - 375 879,91 € Serv Dégâts).

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Résolutions

Résolution n°2 : Affectation des résultats

L'Assemblée Générale décide d'affecter les différents résultats de la façon suivante :

Pour le Service Général :

Affectation du résultat du 30/06/2022 du service général aux Réserves de Gestion pour 295 148,38 €

Transfert des Réserves Immobilisées aux Réserves de Gestion pour 14 816,24 €

Pour le Service Dégâts :

Affectation du résultat du 30/06/2022 aux Réserves Dégâts : - 375 879,91 €